

Séminaire Qu'est-ce qui se trame en région ?

13 octobre 2023



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE

GRATUIT !

SÉMINAIRE

QU'EST CE QUI SE TRAME EN RÉGION ?

Comprendre les trames écologiques pour un aménagement vertueux des territoires

Bourges Plus et la trame noire... une politique qui se met progressivement en place !

Anne Paepegaey – Direction Environnement et DD - Bourges Plus

Pourquoi ce sujet à Bourges et dans son agglomération ?

- 2020 : élection du Bureau Communautaire et création d'une nouvelle délégation : « Trame Noire »
- Muséum : sensibilisation locale sur le concept de « trame noire », de par sa spécialité sur l'étude des chauves-souris



Contexte local / éclairage public

- Bourges Plus = 17 communes (100 000 habitants, plus de 20 000 point lumineux)
 - Bourges, ville centre, qui gère son éclairage public en régie
 - Les 16 autres communes, qui ont délégué leur éclairage public au SDE18 (syndicat départemental d'énergie)
- Bourges Plus n'a pas la compétence administrative « éclairage public » mais une commande politique de travailler sur le sujet, avec l'objectif premier de préserver la biodiversité nocturne.

Diagnostic sur la problématique « trame noire »

- Qu'est-ce que c'est ?
- Qui est concerné par le sujet localement ?
- Que peut faire Bourges Plus sur le sujet ?
- Que peuvent faire les autres acteurs du territoire sur le sujet ?

Identification des acteurs du territoire

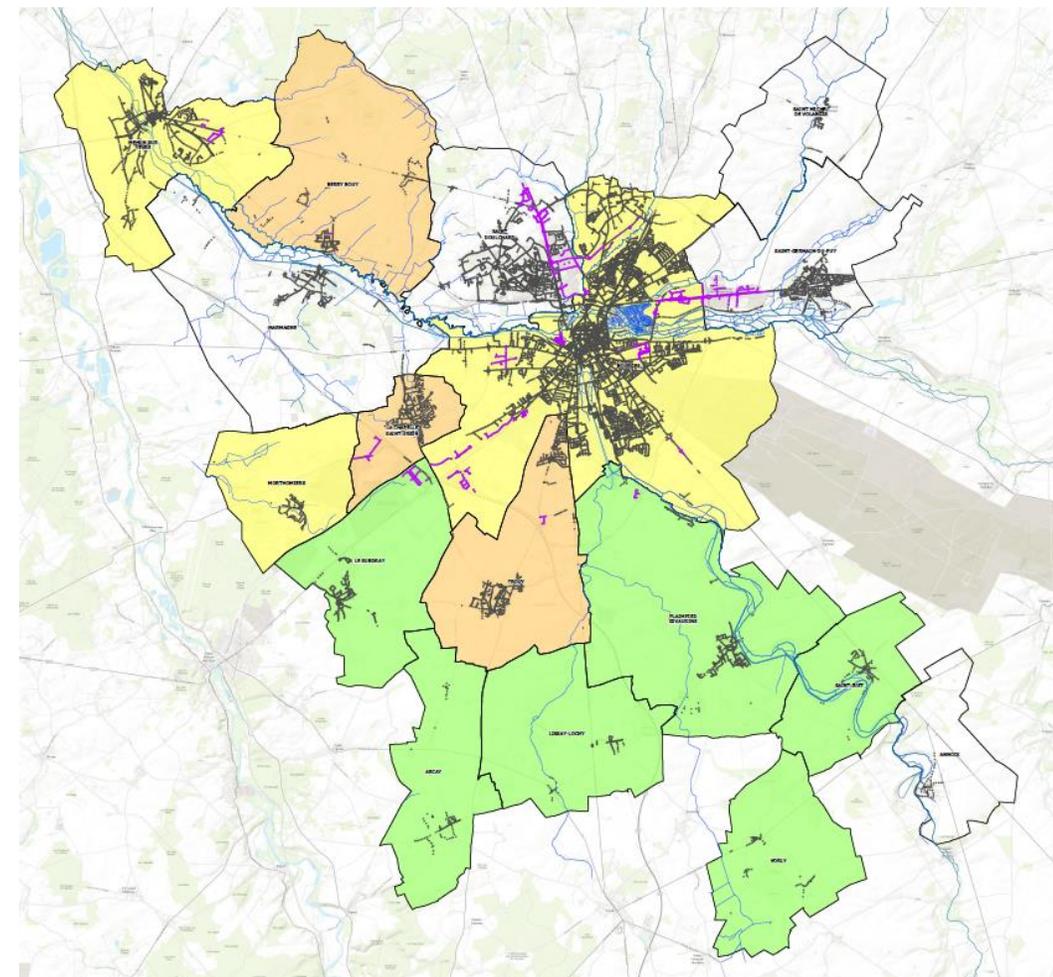
- Bourges Plus
- Communes / éclairage public, mise en valeur du patrimoine bâti
- SDE18 / Syndicat en charge de l'éclairage public des communes
- Muséum d'Histoire Naturelle / spécialiste des chiroptères
- Chauve Qui Peut / Echo-Chiro / association et BE spécialisé sur chiroptères
- Commerces et entreprises / éclairage du bâti et des parkings
- Particuliers / éclairage des jardins

Bourges Plus et la trame noire

- L'éclairage public est une **compétence communale**.
- Quelle action peut avoir Bourges Plus en matière d'éclairage public et de lutte contre la pollution lumineuse ?
 - en travaillant sur son propre patrimoine « éclairage public » dans les zones d'activités et les voiries de compétences intercommunales
 - en intégrant des contraintes via le règlement du Règlement Local de Publicité Intercommunal et le PLUi
 - par de la sensibilisation et de l'animation auprès des acteurs concernés dans l'agglomération (rencontre avec les communes, journée régionale technique de l'ARB le 20 mai 2022, dossier dans En Com'1...)

Etat des lieux sur le territoire de Bourges Plus

- 2021 : questionnaire auprès des communes pour connaître les pratiques en termes d'éclairage public, selon deux axes :
 - extinction partielle au cours de la nuit (pour l'aspect biodiversité)
 - amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public (pour l'aspect PCAET/exemplarité des communes)



Différentes pratiques

- Extinction des bourgs (sauf aux intersections, sur les départementales...)
- Amélioration de l'éclairage public
 - passage à la technologie LED – qui permet l'abaissement de tension
 - remplacement des lampes à sodium
 - remplacement des lanternes « ballon » qui éclairent le ciel
 - extinction des lanternes le long des cours d'eau
 - extinction des contre-allées piétonnes et cyclables à partir de minuit
 - détecteur de présence dans les lotissements

Synthèse des échanges avec les communes

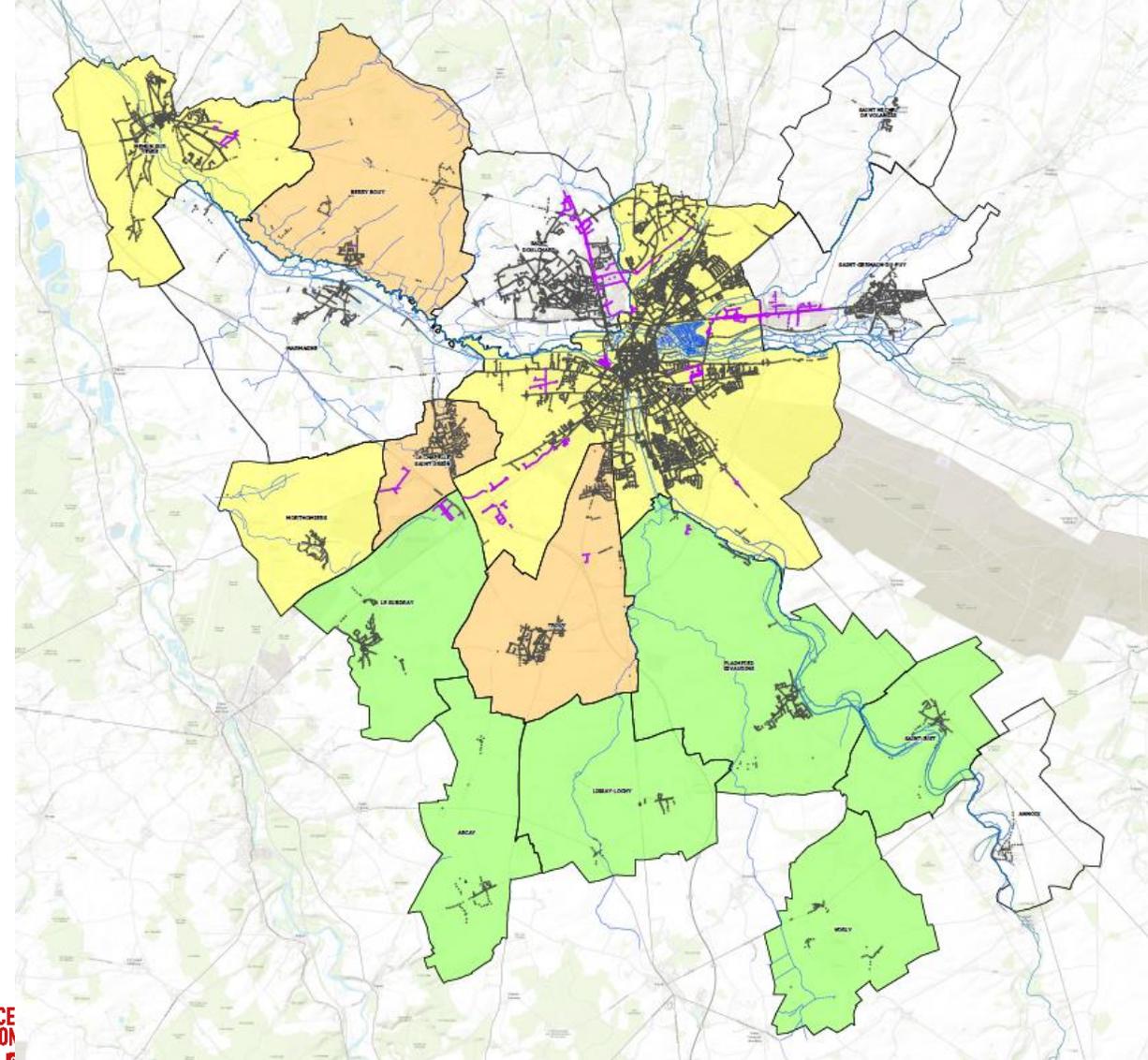
- Peu d'Elus font le lien entre éclairage public et impact sur la biodiversité
- Beaucoup de réticences à éteindre du fait d'un argument « sécurité »
- Un certain nombre d'entre eux ne sait pas qu'ils peuvent « imposer » les pratiques qu'ils souhaitent au SDE18 et demander une étude technique / extinction ou amélioration de leur parc d'éclairage

L'éclairage public dans les zones d'activités

9 communes concernées

Extinction entre 23h et 6h

Accord de toutes les communes sauf 1 !



Autres actions, hors éclairage public

- Règlement Local de Publicité Intercommunal : prescriptions plus ambitieuses que la réglementation nationale sur les horaires d'extinction
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : annexe informative, rédigée par le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges

Quid des commerces et entreprises ?

- 2022 : courrier co-signé par le Maire de Bourges et la Présidente de Bourges pour faire un rappel à la réglementation
- 2023 : budget pour campagne de communication mais annulée du fait de l'augmentation du prix de l'énergie = 95 % des vitrines, façades, parkings et enseignes sont maintenant éteintes sur le territoire !

Quid des particuliers ?

- articles dans le journal de l'agglomération
- animations « Jour de la Nuit »
- Faites de l'Ecologie
- Atlas intercommunal de la biodiversité



Actions à venir

- Réalisation d'une vraie cartographie « trame noire » : représentation de la pollution lumineuse autour de chaque point d'éclairage nocturne
 - questionnaire auprès des communes de l'agglomération en cours
 - travail de représentation graphique sur le SIG de l'agglo
 - Outil pour identifier les points de fracture et travailler finement à leur résorption

Actions à venir

- Document pour les communes : conseils pour améliorer son éclairage public et le rendre plus favorable à la biodiversité (puissance des ampoules des lanternes, couleur d'éclairage, éclairage des cours d'eau...)
- Document de communication grand public : comment favoriser la faune nocturne dans son jardin ?